



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

**Lotissement communal Le grand Feu - avenant n° 2 - travaux de
voirie et réseaux divers**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUNIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050207

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Lotissement communal Le grand Feu - avenant n° 2 - travaux de
voirie et réseaux divers**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération du 4 février 2002, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux de viabilisation du lotissement communal le Grand Feu réalisé sous convention de mandat par l'OPAC dont le maître d'œuvre est le cabinet NICOLET de Niort.

L'entreprise retenue pour le lot n°1 voirie et réseaux divers est la SARL BONNEAU de ST OUENNE.

Le montant du marché initial était de 92 002. 26 € HT.

Un premier avenant a moins value a été approuvé par le Conseil Municipal du 13 Novembre 2002 portant le montant du marché à 61 084.68 €.

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet d'inclure au marché de l'entreprise concernée les travaux modificatifs suivants :

1) Travaux en moins value :

Les travaux de revêtement en enrobé, sur la rue du Grand Feu et l'aménagement du passage surélevé au carrefour avec la Rue Elsa Triolet, réalisés en régie par le Maître d'Ouvrage, impliquent la modification du revêtement prévu en béton de ciment et donc le retrait de cette prestation du marché.

L'absence de marché Espaces Verts contraint à la non réalisation des plantations sur les trottoirs :

Moins-Value : - 2222.31 € TTC

2) Prestations en plus-value :

La présence de clôture grillagée en limite de propriété avec le domaine public contraint de prévoir l'épaulement de l'enrobé sur trottoir par la mise en œuvre de bordure P1

Plus-value : + 1103.13 € TTC

Le montant du présent avenant s'élève en moins value à la somme de - 1119.18 € TTC.

MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE

DESIGNATION	H.T.	TVA 19.60%	T.T.C.
Montant du marché solution de base + Options 1 à 3	92 002.26 €	18 032.44 €	110 034.70 €
Avenant n° 1 en moins-value	- 30 917.58 €	- 6 059.85 €	- 36 977.43 €
Avenant n° 2 en moins-value	- 935.77 €	- 183.41 €	- 1 119.18 €
TOTAUX	60 148.91 €	11 789.18 €	71 938.09 €

Le montant du marché y compris le présent avenant est ainsi porté à la somme TTC de :

SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENT TRENTE HUIT EUROS ET NEUF CENTIMES

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 du lot n° 1 ci-annexé ;
- autoriser l'OPAC agissant pour la Ville de NIORT dans le cadre de son mandat à signer cet avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

[Ordre du jour](#)